



Quelles priorités stratégiques pour les banques privées suisses ?

Exposé d'Yves Mirabaud, Président de l'Association de Banques Privées Suisses et Associé gérant Senior du Groupe Mirabaud, Genève

Berne, le 26 janvier 2017

Mesdames et Messieurs,

Le 1^{er} janvier 2017, une page de l'histoire bancaire suisse a été tournée. Ce jour-là, la nouvelle norme globale d'échange automatique de renseignements permettant de lutter contre la soustraction fiscale est entrée en vigueur dans notre pays, signant la fin du secret bancaire suisse vis-à-vis des fiscs étrangers.

Cet événement est le symbole le plus éclatant du changement de paradigme auquel doit faire face aujourd'hui la place financière suisse en général, et les banques privées en particulier. Mais il n'est pas le seul.

Désormais, la Suisse ne peut plus édicter ses propres règles sans tenir compte des normes internationales. Cela est vrai en matière d'échange d'informations fiscales, de lutte contre le blanchiment d'argent, de protection des consommateurs et de stabilité de la place financière. En attendant que ces nouvelles règles entrent en vigueur et rendent la Suisse compatible avec les réglementations de nos partenaires commerciaux, l'accès aux marchés étrangers reste compliqué. Et il n'y a pas que ça. Le franc fort et les taux négatifs viennent encore peser sur nos résultats. Sans parler de l'initiative sur l'immigration de masse et du Brexit, qui freinent le développement de nos relations avec l'Union européenne.

Pour rappel, l'année 2016 nous a lancé, ci et là, des signaux d'alarme qui doivent nous inciter à réagir.

- En août, KPMG publiait une étude montrant qu'une banque privée suisse sur dix n'avait pas survécu à 2015.
- Selon le dernier Baromètre de l'ASB, au premier semestre 2016, les effectifs des banques sont en recul de 3454 postes, tandis que les banques suisses ont créé 6700 postes à l'étranger.
- Parallèlement, la dernière enquête conjoncturelle de la Fondation Genève Place Financière a montré qu'une majorité de banques ont vu leur bénéfice diminuer au premier semestre 2016.
- Enfin, on apprenait en septembre que Zurich avait perdu deux rangs et Genève huit rangs au classement des principales places financières internationales.



Face à ces évolutions, la place financière suisse doit se réinventer, sans perdre les qualités qui ont fait sa force par le passé, à savoir sa stabilité, son excellence et son ouverture. Les grands acteurs de la place financière suisse comme le Conseil fédéral, la FINMA et l'ASB en sont conscients. Et cette lucidité se reflète dans leurs récents efforts pour dessiner la place financière suisse du futur.

La politique du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a publié sa politique en matière de marchés financiers, avec l'objectif avéré de garantir la compétitivité de la place financière suisse. Conscient des rapides progrès technologiques, il veut faire en sorte que la réglementation n'entrave pas le développement des fintech. Il entend aussi limiter les risques systémiques, notamment en améliorant la protection des déposants et en réduisant le risque lié au marché de l'immobilier. Le Conseil fédéral réaffirme en outre son souhait de respecter les standards internationaux en matière de fiscalité et de blanchiment d'argent. Pour lier le tout, le rapport du Conseil fédéral souligne la nécessité de changer l'image de la place financière suisse à l'étranger, en rappelant les changements intervenus.

Tout ceci va dans la bonne direction, mais n'est pas fondamentalement nouveau. L'important est de passer des réflexions stratégiques aux actions concrètes.

Pour les banques privées, l'axe le plus intéressant de la politique du Conseil fédéral est sa volonté affichée d'améliorer l'accès aux marchés étrangers. J'y reviendrai plus tard.

La FINMA et ses objectifs stratégiques

En novembre, la FINMA a elle aussi publié ses objectifs stratégiques. L'autorité de surveillance met en avant la protection des créanciers et des assurés, le maintien de la stabilité des établissements financiers et la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption. La FINMA joue ici pleinement son rôle de garant de l'intégrité de la place financière suisse.

Du point de vue des banques privées, deux des objectifs de la FINMA nous paraissent particulièrement significatifs.

Le premier concerne les fintech. Notre autorité de surveillance entend réduire les obstacles réglementaires pour les prestataires de services financiers innovants. Cela va insuffler un dynamisme bienvenu dans le secteur, à condition que l'égalité de traitement soit respectée pour les banques qui voudraient aussi développer de telles activités.

Le second objectif consacre l'approche suisse basée sur des principes et accorde une grande importance à la proportionnalité de la réglementation et à la diversité de la place financière suisse. Ces lignes directrices, garantes de la prospérité et du dynamisme de la place financière suisse, nous tiennent à cœur. C'est pourquoi nous ne manquerons pas de rappeler à la FINMA ses promesses en ce sens. Cela vaut tout particulièrement lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre en Suisse des normes internationales destinées en premier lieu à cadrer les grandes banques d'importance systémique.



La vision de l'ASB

Quant à l'ASB, elle réfléchit à la manière d'améliorer les conditions cadres pour les banques actives dans la gestion de fortune. Son intention est de renforcer la compétitivité de la banque privée en Suisse, de garantir sa pérennité et d'entretenir sa réputation. Pour ce faire, elle préconise de se concentrer sur les thèmes suivants : l'accès aux marchés étrangers, le recrutement et la formation de talents, un environnement réglementaire allégé, l'innovation technologique ou encore la promotion de notre place financière à l'étranger.

On constate que le Conseil fédéral, la FINMA et l'ASB sont d'accord sur les buts à atteindre, et même sur les moyens d'y arriver. Ils sont attachés aux facteurs du succès évoqués plus haut, c'est-à-dire la stabilité, l'excellence et l'ouverture. Ce constat ne peut que nous rassurer. Et les banques privées contribueront volontiers à leurs efforts.

Cependant, pour que la gestion de fortune puisse continuer à croître en Suisse, à y développer des emplois et à y générer des impôts, trois dossiers doivent être menés à terme : la troisième réforme de l'imposition des entreprises, dite RIE III, les relations de la Suisse avec l'Union européenne, ainsi que les deux lois sur les services financiers et sur les établissements financiers, LSFIn et LEFin.

La RIE III

La RIE III est la pièce maîtresse qui préservera l'attractivité de la Suisse en tant que lieu d'implantation pour les entreprises. Cette réforme, qui vise à remplacer les statuts fiscaux cantonaux désormais contraires aux standards internationaux par un système plus égalitaire, sera soumise au peuple le 12 février 2017.

Ses détracteurs reprochent à cette réforme de favoriser les grandes entreprises au détriment des collectivités publiques et des PME. Je souhaite opposer trois chiffres à ces critiques. Actuellement, environ 24'000 entreprises bénéficient d'un statut fiscal particulier en Suisse. Elles représentent quelque 150'000 emplois directs et génèrent 5,3 milliards de francs d'impôt fédéral direct. C'est justement pour conserver ces emplois et ces recettes fiscales que la RIE III a été élaborée !

Si la Suisse manque le virage de la réforme de l'imposition des entreprises, ce sont les PME qui en pâtiront le plus : d'une part parce que leur taux d'imposition ne pourra pas baisser, et surtout parce que leurs principaux clients ne seront plus là. C'est donc toute l'économie qui souffrirait d'une Suisse qui n'offre plus un niveau d'imposition du bénéficiaire attractif pour les multinationales. C'est pourquoi les banques privées suisses soutiennent pleinement la RIE III.

La Suisse et l'Union européenne

Un autre facteur d'incertitude concerne l'avenir de nos relations avec l'Union européenne. Les accords bilatéraux que la Suisse a conclus avec celle-ci lui ont procuré des avantages dont toute l'économie suisse a profité, ainsi que l'a démontré une étude d'Avenir Suisse. C'est pourquoi de bonnes relations, clairement définies, entre la Suisse et son grand partenaire



européen sont précieuses. Nos deux associations sont satisfaites de la solution trouvée par le Parlement concernant la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse. Toutefois, il faudra d'une façon ou d'une autre, clarifier une bonne fois pour toutes par un vote la direction que nos relations avec l'UE doivent prendre. Le peuple suisse veut-il confirmer l'engagement du pays sur la voie bilatérale ou préfère-t-il une voie plus solitaire, avec toutes les conséquences économique que cela peut comporter? Une fois cette question résolue, nous pourrons éviter les périodes d'incertitude que nous avons connues ces trois dernières années, incertitude qui n'est jamais favorable au développement économique.

Par ailleurs, le secteur bancaire comme de nombreux autres a besoin de pouvoir recruter les meilleurs spécialistes en provenance de l'Union européenne. En Suisse, parmi les quelque 170'000 collaborateurs employés dans le secteur bancaire, 80 % sont de nationalité suisse. Les 20% restants viennent de l'étranger, principalement de l'Union européenne. Plus que les autres, les banques spécialisées dans la gestion privée ont besoin de main d'œuvre qualifiée étrangère, car le bassin de recrutement indigène est loin d'être suffisant, vu la taille de notre secteur et son exposition particulière aux marchés extérieurs en tant qu'industrie d'exportation.

L'Union européenne est aussi le principal marché des banques privées suisses, qui y réalisent 40% de leurs affaires. Pour continuer à pouvoir servir les clients européens depuis la Suisse, il faut conclure autant d'accords bilatéraux que possible avec les principaux pays européens. Ces accords doivent permettre un accès au marché, comme c'est le cas avec l'Allemagne. En outre, il faut continuer à creuser l'option d'un accord global sur les services financiers, même si l'on sait que cela prendra du temps. La solution que pourrait trouver le moment venu la Grande-Bretagne avec l'Union européenne sur les services financiers servira peut-être de catalyseur pour faire progresser ce dossier de manière décisive.

Et enfin, il faut obtenir une reconnaissance d'équivalence par l'UE de notre environnement réglementaire, en vue de laquelle les projets de lois LSFIn et LEFin, tout comme la loi sur l'infrastructure des marchés financiers en 2015, doivent servir de passerelles.

LSFin et LEFin

La LSFIn et la LEFin offrent de nombreux avantages. Elles garantissent la sécurité juridique et la prévisibilité. Elles réunissent toutes les règles existantes et créent les mêmes conditions de concurrence pour ceux qui offrent les mêmes services, qu'il s'agisse des banques ou des gérants de fortune indépendants. L'excellence des prestations et la protection des investisseurs sont ainsi harmonisées dans tout le secteur.

Ces deux lois doivent aussi permettre au droit suisse et à la surveillance suisse des établissements financiers d'être reconnus équivalents à l'étranger. Cela est particulièrement important pour l'UE, où cette équivalence sera le prérequis pour servir les clients professionnels depuis la Suisse. Pour les clients privés, cet accès au marché dépend des autres questions bilatérales que j'ai évoquées plus tôt.



Pour toutes ces raisons, toutes les banques soutiennent pleinement les projets de loi tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil des Etats. Les quelques rares améliorations qui pourraient encore leur être apportées seront proposées par l'ASB.

L'initiative Matter

Enfin, je ne saurais conclure sans revenir sur l'emblème des banques suisses : le secret bancaire. Avec l'entrée en vigueur de l'échange automatique de renseignements, celui-ci n'est certes plus opposable aux fiscs étrangers. Il l'est pourtant toujours face aux autorités fiscales helvétiques. L'initiative « Oui à la protection de la sphère privée » et le contre-projet direct que le Parlement est en train d'élaborer veulent ancrer ce secret bancaire fiscal dans la Constitution. Nos deux associations ne se positionnent ni en faveur ni en défaveur de ces deux textes. Elles estiment que c'est aux citoyens, à qui appartient le secret bancaire, et non aux banques, de décider si le statu quo doit prévaloir ou si les banques peuvent annoncer les revenus de titres directement aux autorités fiscales.

Le contre-projet, plus modéré, nous paraît cependant meilleur que l'initiative. Ses opposants affirment que, s'il passe la rampe, il favorisera la soustraction fiscale. Cette critique ne nous paraît pas fondée puisqu'il reflète le statu quo. Par conséquent, l'accepter en tant que tel ne changera rien à la situation qui prévaut actuellement. Tout comme le refuser d'ailleurs. Le principal mérite de la votation est qu'elle constituera un signal concernant la direction à donner à la révision de l'impôt anticipé et à la réforme du droit pénal fiscal, qui ont été suspendues par le Conseil fédéral dans l'attente de ce vote.

Pour nos deux associations, il est important que le peuple se prononce en étant conscient que s'il vote oui, il donnera un signal en faveur du renforcement du système actuel de l'impôt anticipé. Alors que s'il vote non, cela sera perçu comme un signe d'ouverture en faveur de la transmission de données fiscales par les banques aux autorités compétentes suisses. Celle-ci devrait alors à nos yeux s'accompagner d'une possibilité de régularisation attrayante sur le modèle de nos voisins.

Conclusion

On le voit, il y a du pain sur la planche réglementaire et politique. Mais cela ne nous effraie pas. A condition que nous travaillions tous ensemble, le gouvernement, les représentants du peuple, l'économie et les banques, à trouver des solutions innovantes et concrètes, en Suisse, mais également avec nos partenaires étrangers, dans la concertation et le respect des priorités et des besoins de chacun. La route sera longue mais passionnante.